



REPUBLIQUE FRANCAISE

SAINTE ANNE SUR GERVONDE (ISERE)

PROCES VERBAL DU 17 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 17 février à 20 h00, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Pascal COMPIGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents :14

Pouvoirs : 1

Présents : Pascal COMPIGNE, Alain GODARD, David CABUS, Patrick RAJON, Quentin BERGER, Alexandre COURAT, Chantal GINON-REY, Catherine GREGGIA, Marie-Line LEBEGUE, Jean-Philippe LE SAUX, Sandrine MEYER-PADELE, Hervé SAUTARD - BADIN, Michaël TERZIAN, Eric TEYSSANDIER.

Absente excusée : Claire DEBOST

Pouvoir : Claire DEBOST à Pascal COMPIGNE

Secrétaire de séance : Quentin BERGER

Le procès-verbal de la précédente séance du 19 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

<p style="text-align:center">CONVENTION FINANCIERE DE PARTENARIAT POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI TARIFS A PARTIR DE 2022 POUR LES COMMUNES PARTENAIRES</p>
--

DELIBERATION N °3 -2023

Monsieur le Maire rappelle que, depuis septembre 2021, l'accueil de loisirs du mercredi porté par Bièvre Isère Communauté a été repris en gestion directe par 4 communes dites « gestionnaires » : Saint Jean de Bournay, Savas Mepin, Artas et St Anne sur Gervonde. Une convention financière avait alors été mise en place afin d'encadrer les modalités financières du partenariat avec les autres communes dites « partenaires » pour l'accueil des enfants.

Cette convention prévoit les modalités financières suivantes :

- Avant le 31 mars de l'année N+1, les communes gestionnaires font parvenir aux communes partenaires un titre de recette concernant l'année précédente.
- La participation financière demandée se calcule au prorata du nombre de journées ou de demi-journée enfants de chaque commune utilisatrice.
- La participation demandée aux communes partenaires est plafonnée à 10 euros par demi-journée et 20 euros par journée enfant maximum. Ce montant pourra être réévalué après une année d'expérimentation ou du fait de dépenses supplémentaires liées à une offre de service complémentaire.

Lors des échanges entre les communes gestionnaires, il avait été décidé d'avoir un tarif unique pour les 4 communes. Ceci va éviter une confusion dans le cas où une commune a des enfants qui fréquentent des accueils de villages différents. Le tarif proposé était pour 2021 de 16€ par journée et 10€ par demi-journée.

Il est donc proposé au Conseil municipal **de délibérer à nouveau pour reconduire les mêmes tarifs à partir de l'année 2022.**

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de proposer des tarifs identiques pour les 4 communes gestionnaires
- **VALIDE la reconduction du tarifs** à appliquer aux communes partenaires : 16€ par journée et 10€ par demi-journée et ce, à partir de l'année 2022 .
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre la présente délibération et à signer toute pièce s'y rapportant.

REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE PERISCOLAIRE NON FACTURATION AU PERSONNEL PERISCOLAIRE
--

DELIBERATION N°4-2023

Monsieur le Maire rappelle et présente à nouveau, au conseil municipal, le règlement intérieur du service périscolaire. Règlement qui prévoit le fonctionnement des services périscolaires.

Les différentes rubriques sont rappelées : personnel, fonctionnement ,objectifs, modalités d'inscriptions tarification, cantine et temps périscolaire, modalités de paiement ,règles de conduite, accueil du mercredi etc...

Le personnel périscolaire, astreint à des horaires spécifiques au bon fonctionnement de l'ALSH, peut être amené à avoir ponctuellement besoin des services de cette structure .

Aussi, il est proposé de prévoir dans le règlement, la gratuité des services de l'ALSH à l'ensemble du personnel périscolaire titulaire et non titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** la gratuité des services pour le personnel périscolaire
- **APPROUVE LE REGLEMENT PERISCOLAIRE** mentionnant cette gratuité et modifié en ce sens
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre la présente délibération et à signer toute pièce s'y rapportant, notamment le règlement modifié.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

LOCATION DE LA SALLE DES FETES ETAT DES LIEUX

Le conseil municipal s'est réuni en salle des fêtes pour revoir ce point.

BIBLIOTHEQUES Nouveaux tarifs votés en conseil communautaire en décembre 2022.

La convention concernant SAINTE ANNE SUR GERVONDE sera mise à jour cette année.

ENSEIGNEMENT NUMERIQUE

TERRITOIRES NUMERIQUES EDUCATIFS

Ce projet est reporté à 2024

REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES

PROCES VERBAUX DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal de séance est , à compter du 1^{er} juillet 2022, le seul document officiel par lequel sont retranscrits et conservés les échanges et décisions des assemblées délibérantes locales.

Les procès-verbaux sont signés par le maire et le secrétaire de séance

[Ordonnance 2021-1310 (.....) « Les communes, les EPCI à fiscalité propre, les syndicats de communes et les syndicats fermés doivent **publier le procès-verbal sous forme électronique** lorsque la commune ou le groupement dispose d'un site internet.

Ensuite, que **ces entités territoriales** disposent ou pas d'un site internet, elles doivent par ailleurs **mettre à disposition du public un exemplaire papier**.

Puis, la conservation de l'exemplaire original du procès-verbal doit être faite, suivant le choix de l'entité territoriale, sur support papier ou sur support électronique. »(.....)]

EVACUATION AMIANTE

Réalisé et envoyé au centre de traitement de Bourgoin Jallieu.

DEVIS CHAUFFAGE DE L'ECOLE

Le devis définitif est présenté avec une demande de subvention au TE38 de 16K€ validée et une demande de 150000€ DETR en attente d'acceptation.

DEMENAGEMENT ECOLE

Planifié en juillet et aout 2023. Les élus et des parents d'élèves participeront au dérangement en présences des institutrices 6 jours sont prévus en tout.

CARNAVAL

Tout s'est bien déroulé , monsieur carnaval é été brulé au stade en toute sécurité. Idées pour 2024 de prévoir une collation pour les parents et les enfants.

ENSEIGNEMENT NUMERIQUE

Pour les élus pour les administrés

De nouvelles Formation Excel ou autres sont proposée par BIEVRE ISERE COMMUNAUTE.

Il est demandé aux élus de monter en compétence sur ce domaine.

LES ARTS ALLUMES

Le 22 Avril prochain dans la cour de l'école avant la randonnée

Des flyers seront édités par Bièvre Isère communauté. La présidente du comité des fêtes qui organise une randonnée semi-nocturne à la suite de la représentation a validé ce partenariat.

JOBS D'ETE : Le 7 avril une journée de job dating est organisée à L'intercommunalité. La commune ne prend pas d'étudiant cette année mais oriente les jeunes intéressés vers les ALSH

Fin de séance-----

Le Maire

Le secrétaire de séance